



Colloque scientifique:

« RÔLE ET PLACE DES TRANSFERTS DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES RENOUVELABLES DANS LES POLITIQUES FORESTIÈRES ACTUELLES À MADAGASCAR »

17-18 OCTOBRE

HÔTEL PANORAMA - ANTANANARIVO





Thème:

CADRE POLITIQUE SECTORIELLE DU TRANSFERT DE GESTION A MADAGASCAR

PAR:

DIRECTION GENERALE DES FORÊTS

DIRECTION DE LA VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES





ETAT DE LIEUX SUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT A MADAGASCAR

☐ Situation de l'environnement

➤ Tendances à la dégradation

- Environnement en grande partie = forêt (biotope et biocénose)
- Peuple malgache en difficulté

➤ Forêt = ressource = capital vivant et renouvelable

- PIB national : 4%
- Médiocrité du système d'exploitation de la ressource
- Gestion publique dominante : contribuant peu au développement local et régional
- Population non responsable (à l'écart de la gouvernance) mais sentant un usufruitier légitime



CONCEPT/ESPRIT POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT A MADAGASCAR

- Meilleure gestion de la forêt pour la durabilité de ses fonctions/utilisations tout en promouvant un développement durable
 - Harmoniser l'homme avec son environnement (forêt)
 - Implication de la population locale et riveraine des ressources forestières dans leurs gestions
 - Délégation de la gouvernance de l'Administration Forestière aux structures locales formelles (Communauté de base, ONG,...)



OBJECTIFS DU TRANSFERT DE GESTION

- Meilleure conservation des ressources naturelles renouvelables
- Contribution au développement local (à l'amélioration de la condition de vie de la population locale) et tous les acteurs susceptibles d'être impliqués dans le processus
- Contribution au développement du secteur en tant que stratégie
- Contribution à la croissance économique nationale



BASES DU PROCESSUS DU TRANSFERT DE GESTION

- Population conscientisée de l'importance de la valeur de la forêt
- Population structurée avec un mécanisme de gouvernance ou de gestion appropriée
- Population disposant les moyens adéquats pour assurer la gestion de la forêts
- Population apte à travailler égal à égal et étroitement avec les autres parties prenantes
- Administration jouant un rôle régulateur et superviseur et dotée d'un pouvoir régalien fort pour faire marcher la planification des actions sur la forêt
- Administration facilitateur, incitateur et financeur



TRANSFERT DE GESTION : UN OUTIL DE GESTION

- Participatif (réconcilier les connaissances locales avec techniques d'aménagement)
 - Zonage concerté
 - Plan d'aménagement concerté
 - Cahier des charges concerté

- Valorisation du système de gouvernance locale des ressources
 - En écrit (Dina)
 - Dina homologué



TRANSFERT DE GESTION : UNE CONVENTION

- Contrat de transfert entre Administration et les communauté de base
 - Echange permanent et systématique d'informations
 - Echange et partage des expériences



CADRE JURIDIQUE DU TRANSFERT DE GESTION DE LA FORÊT

- Charte de l'Environnement
 - TG est une stratégie selon la loi 90-033 du Décembre 1990 et 97 012 du 08 août 1997
- Gestion communautaire des ressources naturelles renouvelables
 - Communauté de base régie par la loi 96 025 du 30 septembre 1996 et le décret 2000-027 du février 2000
- Gestion contractualisée des forêts
 - Mise en place de gestion forestière locale régie par la loi forestière 97 017 du 08 août 1997



RESULTATS DES TRANSFERT DE GESTION

- 450 (2002) à 700 (actuellement) TG environ et un million d'ha environ sous TG
 - localisation ? Envergure?
- Modalité de mise en œuvre
 - Disparate selon les intervenants
- Contrats respectés ?
 - Outils mis en œuvre dans la règle de l'art ?
 - Activités de conservation ?
 - Activités de développement ?
 - Suivis existent-ils ?
 - Évaluation ?
- Impacts (10 ans de mise en place)
 - conservation ?
 - Amélioration de la vie ?
 - La mise en œuvre de la politique sectorielle ?



MERCI